

**PROCÈS-VERBAL APPROUVÉ
ASSEMBLÉE GÉNÉRALE ANNUELLE
LE 18 JUILLET 2010
CENTRE COMMUNAUTAIRE J.A. PERKINS
17, DU CHEMIN MANOIR
VAL-DES-MONTS (QUÉBEC)**



Inscription à 9 h 30

Présences des membres du Comité exécutif :

Claude Bergeron (président)

Constance Hudak (vice-présidente)

France Joncas (secrétaire)

David Hodgkin (trésorier)

Don Stanley (directeur)

Présences des membres du Conseil d'administration :

Clayton Devine, Doug Holden, Louise Lamarre Proulx, Rick Murphy, John Smart et Claire Trépanier

Absences motivées:

Tony Bernard, Norm Cadieux, Gladys Guérin, Chris Hemmingway et Tom Iwanowski

Invité :

Yann Gagnon, coordonnateur et biologiste, Fédération des lacs de Val-des-Monts

La feuille des présences volontaires contenait 48 signatures (incluant 14 couples), dont 34 personnes avaient droit de vote. **Nota :** Il y avait dans la salle à peu près 80 participants, plus de personnes que le nombre inscrit.

Le procès-verbal est présenté dans l'ordre suivi à l'ordre du jour.

Le Président ouvre l'assemblée à 9h37 et souhaite la bienvenue à tous les participants.

1.0 APPROBATION DE L'ORDRE DU JOUR

Claude Bergeron informe l'Assemblée que Jean Yann Gagnon (coordonnateur et biologiste, Fédération des lacs de Val-des-Monts) a été invité et qu'il fera une présentation.

PROPOSÉ PAR : *Richard Patten*

APPUYÉ PAR : *Lynn Legault*

QUE l'ordre du jour soit approuvé tel que présenté.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

2.0 APPROBATION DU PROCÈS-VERBAL DE L'ASSEMBLÉE GÉNÉRALE ANNUELLE DU 19 JUILLET 2009

- ❑ PROPOSÉ PAR : *Thérèse Murphy*
APPUYÉ PAR: *Lise Trépanier*

QUE le procès-verbal de l'AGA du 19 juillet 2009 soit approuvé tel que présenté.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

3.0 RAPPORT DU PRÉSIDENT

3.1 Mise à jour du Plan d'action de l'Association

Claude Bergeron rapporte que l'Association s'est impliquée dans plusieurs activités durant l'année 2010. Il nous demande de se référer au *Plan d'action de Conseil d'administration* (document distribué à l'assemblée lequel présente toutes les activités de l'Association durant l'année dernière) et mentionne que ce document est affiché sur le site Internet (psll.ca). Le *Plan d'action* décrit également, en détails, les activités du Comité exécutif, le travail en cours, les dossiers complétés et les projets à venir du Conseil d'administration.

Le président souligne quelques initiatives importantes qui ont eu lieu durant l'année :

- Le débat des candidats aux élections municipales en novembre 2009.
- Le *Plan directeur* des lacs Bataille et Rhéaume (détails sous le point 5.1.4. de l'ordre du jour).
- La révision des cadastres des propriétés de l'Association, laquelle a été effectuée par Tony Bernard (détails sous le point 5.2. de l'ordre du jour).
- Le projet continu des tests de la qualité de l'eau des neuf (9) lacs sur le Domaine de l'Association (détails sous le point 5.1.1. de l'ordre du jour).
- Ensemencement des lacs
- L'achat et l'installation d'affiches sur les chemins privés de l'Association.
- La préparation et la distribution du *Bulletin d'information 2010*.

Au nom de l'Association et de tous les membres, le président a profité de l'occasion pour remercier les membres du Conseil d'administration pour le travail ardu accompli.

3.2 Mise à jour du dossier Grand Pic

Une enquête préliminaire a eu lieu à la fin du mois de septembre 2009; quelques membres du Conseil d'administration ont assisté. Durant l'audition, le plaignant a présenté à l'Association une proposition raisonnable, laquelle a été étudiée et approuvée par le Conseil d'administration en novembre; la proposition du Conseil administration inclut une requête pour compensation pour le terrain en litige et un remboursement des frais juridiques. Selon l'entente, le plaignant a fourni la documentation finale doublant la demande originale de terrain et refusant de payer la

parcelle de terrain en litige et les frais juridiques encourus par l'Association. Le Conseil d'administration a présenté une autre proposition laquelle comprenait une demande de compensation de 4 000 \$; des négociations se sont déroulées mais ont été infructueuses.

À la demande de l'avocat de l'Association, le président et la vice-présidente ont rencontré le Maire de Val-des-Monts (Jean Lafrenière) afin de clarifier certains éléments concernant le dossier du chemin Grand Pic. Le Maire a confirmé que le chemin Grand Pic n'était pas en position d'être municipalisé car c'est un cul-de-sac en plus d'être trop étroit. Le Maire a confirmé qu'il n'existe pas de clause grand-père sur ce chemin. Il a mentionné qu'il existe des erreurs reliées au cadastre résultant du processus de la réforme cadastrale du Gouvernement du Québec. Le Maire a suggéré que le chemin Grand Pic soit cadastré à nouveau afin de corriger les anomalies et protéger l'Association. Les résultats de l'assemblée ont été rapportés fidèlement à l'avocat de l'Association.

Après la réunion du Conseil municipal du le 15 mai 2010, le Maire a rencontré le président. Le Maire a informé Claude Bergeron qu'il avait rencontré le plaignant et que ce dernier consentait à payer les frais pour l'exécution du nouveau cadastre du chemin Grand Pic. L'Association en a informé son avocat et une rencontre a eu lieu le 14 juillet 2010; l'avocat de l'Association, le président, la vice-présidente et la secrétaire ont rencontré l'avocat du plaignant. Une rencontre de suivi avec le Comité exécutif sera fixée afin de résumer la situation courante et réviser la position de l'Association et la stratégie à adopter.

La nouvelle date d'audition a été fixée au début de mai 2011. L'avocat de l'Association estime que les frais de cour pourraient être de 12 000 \$ à 15 000 \$. Il a été mentionné que la somme dépensée à jour pour les frais juridiques s'élève à 8 000 \$.

4.0 RAPPORT DU TRÉSORIER

4.1 États financiers 2008

David Hodgkin révisé les États financiers et mentionne que l'Association a terminé l'année avec un déficit de 33 \$.

□ PROPOSÉ PAR : *Emile Zidichouski*
APPUYÉ PAR : *Irma Bigras*

QUE les *États financiers de 2009* soient approuvés tels que présentés.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

4.2 Prévisions budgétaires 2009

David Hodgkin révisé le budget de 2010 et il mentionne qu'il y a une erreur : le montant estimé des contributions personnels pour l'ensemencement des lacs – 250 \$ – a été inclue comme revenu mais non déduit comme dépense. Il a été accepté d'enlever cet item. Le trésorier a également augmenté l'objectif cible des effectifs à 310 membres, augmentant ainsi les revenus

de 400 \$; les pertes prévues sont maintenant de 819 \$ au lieu de 969 \$. Il affirme que l'Association a suffisamment de réserves pour combler ce déficit et dès que le cas de Cour du chemin Grand Pic sera réglé, l'Association pourra maintenir un budget équilibré

- ❑ **PROPOSÉ PAR : Rick Legault**
APPUYÉ PAR : Richard Patten

QUE les Prévisions budgétaires de 2010 soient approuvées telles que présentées.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

5.0 RAPPORTS DES COMITÉS

5.1 Comité de l'environnement

L'Association a ajouté à son inventaire quatre (4) trousseaux pour le testing de l'eau. Nous avons maintenant six (6) trousseaux.

5.1.1 Mise à jour – Qualité de l'eau

Des copies des résultats 2009 des tests de la qualité de l'eau pour le phosphate et pour e-coli ont été distribués.

Yann Gagnon (coordonnateur et biologiste, Fédération des lacs de Val-des-Monts) présente un aperçu des niveaux de phosphate pour la période 2007-2010, spécifiant que les tests en eaux peu profondes peuvent avoir un impact sur les résultats.

Niveau de phosphate per mg / L				
Lac	2007	2008	2009	2010
Barnes	9.2	–	6.6	5.0
Bataille	11.0	5.0	11.7	4.6
Chevreuil	5.0	–	9.0	7.3
Corrigan	–	–	3.6	10.3
Épinette	4.3	–	3.6	7.3
Louise	8.7	–	–	3.3
Maskinongé	–	13.3	4.5	7.5
Rhéaume	16.2	–	13.7	7.0
Truite	–	3.3	–	3.7

En général, les résultats des niveaux de phosphate et de la transparence de l'eau sont tout à fait bons. L'augmentation extrême du niveau de phosphate est habituellement attribuée à des facteurs environnementaux, tels que des pluies abondantes et un dégel rapide. Il spécifie que les sites problématiques des lacs Bataille et Rhéaume sont étudiés et suivis.

Les résultats des tests d'e-coli pour tous les lacs du Domaine sont très bons.

5.1.2 Ensemencement des lacs

L'ensemencement des lacs a été effectué en novembre 2009. Une somme de 2 785 \$ a été dépensée dont un montant de 1 285 \$ en contributions personnelles.

Un propriétaire a rapporté la diminution des vairons et des grenouilles dans le lac Rhéaume et pose la question à savoir si l'ensemencement est un facteur causant cette diminution. Il est mentionné que l'achigan et la perchaude ne sont pas des poissons natifs de nos lacs et que probablement ils sont devenus prolifiques durant ces quelques années et que ces espèces pourraient être la cause de la diminution de la population de petits poissons. Toutefois, il est noté que l'augmentation de la population de truites pourrait négativement affecter les espèces de petits poissons dans les plus petits lacs du Domaine.

5.1.3 Fédération des lacs de Val-des-Monts

Claude Bergeron (co-président du Comité de l'environnement et membre du Conseil d'administration de la FLVDM) rapporte que la FLVDM obtenu une subvention de Environnement Canada – 40 000 \$ – via le programme EcoAction. L'objectif du programme est de conscientiser la population et sensibiliser les citoyens en ce qui concerne l'importance de la qualité des bordures riveraines. Le C.A. a approuvé et a payé un frais de cotisation pour participer à ce programme.

De juillet à octobre 2009, la Fédération a visité 50 sites sur les neufs (9) lacs du Domaine de PSL. Avec l'appui du coordonnateur à la FLVDM, le programme a fourni les services suivants :

- des spécifications pour le reboisement des bordures riveraines,
- des plans de paysagement de qualité et respectueux de l'environnement,
- un plan de gestion des bordures riveraines,
- obtention de permis requis,
- l'acquisition et la distribution de plantes, d'arbustes et d'arbres, au coût de 60% de la valeur marchande, subventionné par la FLVDM.

Afin de poursuivre le projet, la Fédération requiert un représentant pour chaque lac du Domaine.

Yann Gagnon rapporte que le personnel de la Municipalité a coupé la portion de la « taxe verte » attribuée à la FLVDM ce qui a occasionné un manque à gagner de 40 000 \$. La FLVDM est actuellement à la recherche de sources de revenus – tels que subventions, augmentations de frais d'adhésion, etc. – afin de financer ses programmes. La Fédération a également demandé à chaque association de fournir 5 \$ par membre. PSL a rejeté cette requête puisque le montant s'élevait à 1 505 \$.

Il a été noté que durant le débat des candidats aux élections municipales, le maire actuel avait promis de maintenir les subsides à la FLVDM. Il a été accepté que dans le prochain *Bulletin d'information* un article sur le sujet du manque de subventions de la FLVDM soit inclus et fasse appel aux contributions personnelles / dons.

5.1.4 Plan directeur des lacs Bataille et Rhéaume (COBALI)

Claude Bergeron rapporte qu'en mai 2009 COBALI (Comité du bassin versant de la rivière Lièvre) a approché l'Association afin de déterminer ses intérêts dans l'élaboration d'un *Plan directeur d'eau* pour nos lacs. L'Association a communiqué avec André Turcotte (directeur municipal des services environnementaux et urbains) afin de confirmer la volonté de la Municipalité de participer à ce projet; la Municipalité a accepté. COBALI a fait les suivis et a offert de prolonger le projet à d'autres lacs; Le C.A. a choisi les lacs Bataille et Rhéaume.

COBALI a communiqué avec la *Conseil des élus de l'Outaouais* pour obtenir une subvention laquelle a été acceptée. La Compagnie Brookfield a fait un don de 7 000 \$.

Un *Plan directeur d'eau* est une étude scientifique des bassins versants par la collecte de multiples échantillons d'eau, l'étude des terrains environnants, et la compilation et l'analyse des données. L'analyse fournit un aperçu de la santé globale du lac. Le *Plan directeur d'eau* identifie également les problèmes, recommande des mesures correctives et un plan de suivi de l'évolution du lac.

L'été dernier, COBALI, avec l'appui de la FLVDM, a formé des membres du C.A. et certains volontaires en ce qui a trait à la collecte de données descriptives des bordures riveraines – utilisant le *protocole de caractérisation des bordures riveraines* et à la prise de photos des rives des lacs Bataille et Rhéaume. COBALI a également embauché deux (2) biologistes pour gérer le processus et analyser les données.

Le rapport préliminaire a été soumis au Conseil d'administration : le rapport final a été soumis le 8 juin 2010. Les recommandations ont été révisées par le Comité exécutif et des démarches ont été entreprises pour la mise en œuvre de certaines recommandations.

Les principales recommandations mentionnées dans le rapport sont les suivantes :

1. Poursuivre l'éducation des propriétaires des lacs Bataille et Rhéaume

- Guérolé Choné (COBALI biologiste) visitera chaque propriétaire des deux lacs pour les informer sur comment adopter de bonnes pratiques environnementales.

2. Maintenir le programme de testing de la qualité de l'eau et devenir un membre du Réseau de surveillance volontaire de lac (un programme provincial géré par le Ministère du Développement durable, Environnement et Parcs).

- L'Association effectue actuellement trois (3) tests de l'eau i) phosphate ii) e-coli et iii) transparence.
- Le Réseau de surveillance volontaire des lacs requiert que les lacs participants effectuent des tests de l'eau de façon hebdomadaire durant les mois d'été. Les coûts associés et le temps de bénévolat requis est actuellement étudiés par le Conseil d'administration.

3. Reboiser les bordures riveraines et prévenir la coupe des plantes, arbres et arbustes dans les cinq (5) mètres de la rive.

- Durant l'été, les biologistes de FLVDM et M. Pierre Laurin (inspecteur au Département municipal de l'Environnement) visiteront les propriétaires du Domaine de PSSL afin d'inspecter les rives et peut-être les fosses septiques, partie intégrante du programme EcoAction.

4. Inspecter les eaux brunes et grises venant des rives des propriétaires

- Les inspections seront effectuées par les inspecteurs municipaux.

5. Problèmes d'écoulement des ponceaux

- La majorité des problèmes d'écoulement se produisent sur la section municipale du chemin Blackburn. Afin de résoudre ce problème, l'Association rencontrera les responsables au personnel municipal et ainsi déterminer un plan raisonnable de mesures correctives.
- Environ quatre (4) problèmes d'écoulement ont été identifiés sur le chemin Rhéaume Nord, un chemin privé. COBALI a offert 700 \$ par lac, pour la mise en œuvre des changements. Le Comité exécutif a rencontré Guénoles Choné le 8 juillet 2010, afin de réviser les sites problématiques. L'Association rencontrera également le Comité du chemin Rhéaume Nord afin de discuter d'un plan de mise en œuvre. Les réparations seront effectuées avec les fonds de COBALI.

5.2 Comité des Titres de propriétés et litiges (TPL)

Claude Bergeron rapporte qu'un inventaire complet des titres de propriétés de l'Association a été finalisé par Tony Bernard, président intérimaire du comité TPL. La tâche a été complétée en décembre. L'Association possède actuellement 29 propriétés, certaines sont multiples, ex., les chemins. Des erreurs ont été identifiées et rapportées à la MRC-des-Collines de l'Outaouais pour correction.

Le président note qu'à la dernière AGA, les membres avaient accepté de prolonger de cinq (5) années supplémentaires le moratoire de l'Association concernant les chemins privés afin de permettre au Comité TPL de compléter l'inventaire des titres de propriétés de l'Association. Puisque l'inventaire est complété et catalogué, les membres du Comité TPL demandent que le moratoire soit levé.

❑ **PROPOSÉ PAR : John Westeinde**
APPUYÉ PAR : Rick Legault

QUE la Politique sur les chemins privés et les droits de passage de l'Ancien Domaine de l'Association soit annulée.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

Claude Bergeron profite de l'occasion pour remercier M. Bernard pour ses efforts dans la recherche et le parachèvement de l'inventaire des titres de propriétés.

5.2.1 Subventions pour les chemins privés

Durant l'année, le Comité TPL a révisé les critères actuels reliés aux subventions pour l'entretien des chemins privés de l'Association. Les nouveaux critères ont été révisés, amendés et adoptés par le Conseil d'administration le 27 mars 2010. Des copies des *Critères pour les subventions des chemins privés* ont été affichées sur le site Internet de l'Association (psll.ca), mentionnées dans le Bulletin d'information 2010, et distribuées à l'AGA.

Les éléments-clés des *Critères pour les subventions pour les chemins privés* sont mentionnés :

- Chaque comité de chemin privé doit être composé d'au moins deux (2) membres.
- Un minimum de 66% des propriétaires sur le chemin doivent être des membres de l'Association en bonne et due forme.
- Les propriétaires de multiples terrains sur un chemin privé comptent pour un (1) propriétaire.
- Les pièces justificatives originales doivent être soumises avec la demande de remboursement.
- Les demandes de remboursement doivent être présentées au plus tard le 31 mai.

❑ **PROPOSÉ PAR : Rick Legault**
APPUYÉ PAR : Irma Bigras

QUE la proposition du Conseil d'administration concernant les *Subventions pour les chemins privés* (Annexe A) soit approuvée telle que présentée.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

5.2.2 Procédures pour les requêtes reliées aux litiges de propriétés

5.2.3 Formulaire de demandes des requêtes des propriétaires

Le 24 janvier 2010, le Comité TPL s'est réuni pour finaliser l'ébauche des *Procédures* et le *Formulaire de demande* pour les litiges de propriétés et les requêtes d'achat de propriété par l'Association. Les deux documents ont été présentés au Conseil d'administration le 27 Mars 2010 pour discussion et ont été subséquemment approuvés. Des copies des deux documents ont été affichées sur le site Internet de l'Association (psll.ca), mentionnées dans le Bulletin d'information 2010, et distribuées à l'AGA.

Un aperçu des *Procédures* a été présenté :

- Toutes les requêtes doivent être acheminées au président.
- Une lettre, expliquant la requête, doit être soumise avec le *Formulaire de demande*.
- La lettre et le Formulaire de demande doivent être accompagnées d'une copie certifiée (notariée) du plan cadastral et un chèque de 100 \$ (payable à l'ordre de l'Association Perkins-sur-le-lac) pour couvrir les frais administratifs.
- Le président enverra un accusé de réception de la requête dans un délai de deux (2) semaines.
- La requête sera acheminée immédiatement au président du Comité TPL de PSSL pour étude.
- Toutes les dépenses à la charge de l'Association seront payés par le requérant.

Le président mentionne que le rôle de l'Association est de représenter l'ensemble des effectifs (membership). Toutes les demandes seront étudiées avec l'objectif principal de ne pas nuire aux droits de la majorité des propriétaires. Les membres ont été demandés d'adopter les *Procédures* et le *Formulaire de demande* concernant les requêtes de propriétés.

- ❑ **PROPOSÉ PAR : Rick Legault**
APPUYÉ PAR : Irma Bigras

QUE la proposition du Conseil d'administration concernant les *Procédures reliées aux litiges de propriétés et requêtes* (Annexe B) soit approuvée telle que présentée.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

- ❑ **PROPOSÉ PAR : Rick Murphy**
APPUYÉ PAR : Claire Trépanier

QUE la proposition du Conseil d'administration concernant le *Formulaire de demande accompagnant une requête reliée aux propriétés* (Annexe C) soit approuvée telle que présentée.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

5.3 Membriété

David Hodgkin rapporte que l'année précédente l'Association avait a un effectif de 301 membres inscrits; la cible fixée était 300. Il mentionne que la cible pour 2010 est 310 et qu'en ce jour, l'Association a approximativement 180 membres. Il note que 160 cotisations ont été perçues avant l'AGA.

Les lettres de rappel seront postées en août à ceux qui n'ont pas encore renouvelé leur inscription. Les membres du comité vont communiquer personnellement avec ceux qui n'auront pas renouvelé leur adhésion.

Il est noté qu'il y a plusieurs propriétaires de terrains vacants qui ne sont pas membres. Il est suggéré que les membres du Comité révisent la possibilité de réduire les frais d'adhésion pour cette catégorie de propriétaires.

L'Association a une banque de données de ses effectifs assez bien détaillée et que des listes partielles peuvent être fournies à ceux qui désirent recruter des membres pour l'Association en envoyant des courriels de l'Association (info@psll.ca). Les membres présents ont été encouragés à solliciter leurs voisins.

5.4 Communications

Constance Hudak félicite Claire Trépanier et Rick Murphy pour leur excellent travail de production du *Bulletin d'information 2010*.

La vice-présidente rapporte que le Comité travaille à l'élaboration d'une *Trousse de bienvenue* pour les nouveaux propriétaires et pour les locataires. La trousse inclura les *À faire et Ne pas faire* (pollution par le bruit, chasse, pêche, feux, animaux domestiques, etc.), numéros de téléphone urgents, déchets, recyclage, et tout autre information pertinente.

Le Comité espère de mettre à jour le logo durant la nouvelle année.

Le Comité a été demandé de trouver de nouvelles sources de revenus, toutefois cette initiative requiert l'appui de bénévoles. Il a été suggéré que des annonces de commanditaires soient incluses dans le *Bulletin d'information*.

5.5 Récréation et activités sociales

Clayton Devine rapporte que la *Vente de garage* (le 17 juillet 2010) s'est bien déroulée et a rapporté un profit net de 200 \$.

L'Association organise un *Barbecue et une danse* – avec animation – le 7 août 2010. L'événement aura lieu au Lac McGregor Mountain Lodge (30, chemin Lac Clair). Les billets coûtent 15 \$ pour le souper et la danse, 5 \$ pour la danse en soirée.

6.0 RAPPORTS DES REPRÉSENTANTS DES LACS

6.1 Lac des Épinettes

Doug Holden rapporte que les propriétaires du lac des Épinettes ont entrepris un processus pour l'interdiction d'embarcations motorisées sur leur lac. Le Gouvernement du Québec requiert que 100% des propriétaires acceptent une telle interdiction, ce pourcentage a été obtenu. Jacques Laurin (conseiller municipal) a aidé les propriétaires et continue de fournir son appui. Le Conseil municipal doit approuver cette requête d'ici peu. Une fois que la Municipalité adopte la résolution de bannissement, la requête est acheminée au Gouvernement du Québec pour adoption. La requête est par la suite acheminée au ministère Transport Canada pour approbation finale, p. ex., elle est publiée dans le journal officiel.

Constance Hudak mentionne que l'Association a appuyé cette initiative. Toutefois, il a noté clairement que cette démarche n'affecterait d'aucune façon les trois (3) lacs du Domaine, Bataille, Rhéaume et Barnes qui autorisent les embarcations motorisées.

6.2 Lac Louise

Claire Trépanier demande que l'Association fasse une requête auprès de COBALI afin d'inclure le lac Louise dans le projet du *Plan directeur d'eau*.

7.0 RECOMMANDATIONS DE L'ASSEMBLÉE AU CONSEIL D'ADMINISTRATION

Il a été mentionné qu'il existe sur le territoire de Val-des-Monts un problème d'herbes à poux. Une requête d'intervenir auprès de la Municipalité a été faite à l'Association.

8.0 ELECTION DU CONSEIL D'ADMINISTRATION

Claude Bergeron agit en tant que président des élections

- **Constance Hudak** a été nommée *Vice-présidente* par **Émile Zidichouski** et appuyé par **John Westeinde** pour une mandat de deux (2) ans.
- **David Hodgkin** a été nommée *Trésorier* par **Rick Murphy** et appuyé par **Clayton Devine** pour une mandat de deux (2) ans.
- **Normand Cadieux** a été nommé *Représentant du lac Bataille* par **Émile Zidichouski** et appuyé par **Claire Trépanier** pour une mandat de deux (2) ans.
- **Rick Murphy**, a été nommé *Représentant du lac Rhéaume* par **Lynn Legault** et appuyé par **George Proulx** pour une mandat de deux (2) ans.
- **Clayton Devine** a été nommé *Représentant du lac Barnes* par **Émile Zidichouski** et appuyé par **Don Stanley** pour une mandat de deux (2) ans.
- **Chris Hemmingway** a été nommé *Représentant du lac Truite* par **Claire Trépanier** et appuyé par **Constance Hudak** pour une mandat de deux (2) ans.
- **Tom Iwanowski** a été nommé *Représentant du lac Maskinongé* par **Émile Zidichouski** et appuyé par **Richard Patten** pour un mandat de deux (2) ans.

Tous les candidats mentionnés ont été élus par ACCLAMATION.

Les lacs Chevreuil et Maskinongé demeurent sans représentant. Il manque un représentant au lac Bataille et au lac Rhéaume.

9.0 VARIA

9.1 Tortues

Le président a reçu quelques courriels en ce qui a trait aux tortues écrasées par les automobilistes. Il a été proposé que l'Association installe des affiches pour sensibiliser le public en général et la communauté de PSLL afin qu'ils portent attention à la faune sur nos chemins. Toute information reliée à cette requête sera transmise au Comité des Communications pour étude. Dans l'éventualité qu'une affiche soit requise, l'Association devra faire une demande de permis à la Municipalité.

Les membres ont été demandés de conduire prudemment et de ralentir pour leur protection personnelle et celle de la faune.

9.2 Embarcations motorisées, VTT et le bruit

Après la fin de semaine de la Fête du Canada, le président et quelques membres du C.A. ont reçu quelques plaintes en rapport avec la vitesse d'embarcations motorisées, les VTT et la pollution

par le bruit. Malheureusement, ce sont des problèmes récurrents à chaque longue fin de semaine. Le président a communiqué avec le chef de Police et le chef de la Patrouille marine de la MRC des-Collines de l'Outaouais; aucun n'a retourné les appels. L'Association fera une requête à la Patrouille marine de visiter nos lacs durant les longues fins de semaine.

Les conducteurs de VTT qui abusent des chemins, devraient être rapportés à la Police de la MRC. La Police devrait être contactée pour les abus faits par les conducteurs d'embarcations motorisées. Il a été noté que si la Police reçoit beaucoup de plaintes, elle sera incitée à réagir et à se rendre sur place et patrouiller.

L'Association fera un rappel aux détenteurs de clé de la barrière de la rampe d'accès au lac Bataille de s'assurer que les propriétaires de bateaux détiennent une *Carte de conducteur d'embarcation de plaisance* avant d'autoriser l'embarcation.

N'ayant plus d'autres sujets de discussion, l'assemblée a été levée à 12h30.

Respectueusement soumis,

France Joncas, Secrétaire

Claude Bergeron, Président

Traduction : Claire Trépanier

Annexe « A »
Association Perkins-sur-le-lac
Critères pour les subventions pour les chemins privés

Afin d'appuyer ses membres, l'Association prévoit au budget, annuellement, une somme de 1 500 \$ en subventions pour l'entretien des chemins privés de l'Association.

Les demandes doivent être acheminées à un membre du Comité exécutif. Les sommes déboursées dépendent du nombre de demandes.

Les demandes doivent respecter les critères suivants :

1. Un comité de chemin privé doit être constitué. Les critères d'accréditation d'un comité de chemin privé sont les suivants :
 - i) Le comité de chemin privé doit avoir un nom formel et doit enregistrer ce nom auprès de l'Association en avisant le président.
 - ii) Le comité de chemin privé doit soumettre un rapport financier avec une demande.
 - iii) Le comité doit être composé d'au moins deux (2) membres. Tous les membres du comité doivent être enregistrés.
 - iv) Une description des chemins associés au comité de chemin privé spécifique doit être produite.
2. Les demandes de remboursement doivent être reçues au plus tard le 31 mai avec les pièces justificatives originales.
3. Les dépenses doivent avoir été encourues durant l'année précédente (avant le 31 décembre).
4. Les subventions de chemins privés sont accessibles à tous les comités de chemins privés, peu importe le nombre de propriétaires par chemin.
5. Un minimum de 66% des propriétaires, avec résidence, doivent être membre de l'Association en bonne et dûe forme.
6. Un propriétaire de multiples terrains sur un chemin compte pour un seul propriétaire.
7. L'allocation maximale prévue au budget annuellement sera révisée à chaque année (actuellement 1 500 \$).
8. La subvention couvre jusqu'à 25% du total des dépenses admissibles, gardant en tête que le maximum pour le total de **toutes** les demandes est de 1 500 \$. Si / lorsque les demandes excèdent le montant alloué de 1 500 \$, les argents seront alloués au prorata.
9. Les dépenses admissibles sont définies comme des travaux d'infrastructure, tels que l'écoulement des eaux, le gravier, le nivelage / l'aménagement, etc.
10. Les dépenses de travaux d'infrastructure admissibles **n'incluent pas** les items tels que le déneigement, l'arpentage, l'asphaltage, les pneus ou les réparations d'équipement.

Annexe « B »
Association Perkins-sur-le-lac
Procédures à suivre lorsqu'une requête
reliée aux litiges de propriétés est déposée
au Conseil d'administration de PSSL par un propriétaire

1. Une requête reliée au transfert de propriété doit être présentée par écrit et signée par un propriétaire de PSSL qui est un membre adhérent en bonne et dûe forme. Les requêtes reliées aux changements ou aux clarifications concernant les propriétés que possède l'Association doivent être accompagnées d'une copie certifiée (notariée) du plan cadastral des dites propriétés. Les raisons pour ce changement ou clarification doivent être mentionnées dans la lettre de requête. Une requête reçue par un membre du Conseil d'administration, autre que le président de l'Association, doit être acheminée au président qui doit envoyer un accusé de réception de la dite requête dans un délai de deux (2) semaines.
2. La réponse écrite du président à une requête inclura une copie de cette procédure et du *Formulaire de demande accompagnant une requête concernant des litiges reliés aux propriétés de l'Association*. Le président informera le Conseil d'administration (CA) qu'une requête a été reçue; toutefois aucune action ne sera entreprise avant que le demandeur reconnaisse et accepte, par écrit, les exigences procédurales du comité TPL de l'Association, le tout accompagné du formulaire de demande et des frais d'examen.
3. Lorsque le demandeur aura reconnu et accepté les exigences procédurales du Comité TPL de l'Association et payé les frais d'examen convenus, le président acheminera immédiatement la requête au président du Comité TPL de PSSL.
4. Le président du Comité TPL, par la suite, convoquera une réunion dans les 30 jours suivants la réception de l'acceptation de la requête afin de réviser le formulaire de demande et en analyser sa viabilité. Toute la documentation requise, telle que arpentage, plan cadastral, copies de servitude, droits de passage, etc., requise pour cette recherche doit être fournie par le demandeur avec la requête et au frais du demandeur.
5. Si le Comité de Titres de propriétés et litiges jugent que l'action requise ne porte pas atteinte aux intérêts des membres de PSSL, une lettre d'avis de la requête, incluant une copie de la requête originale faite à l'Association sera expédiée par la poste à tous les propriétaires des propriétés adjacentes qui pourraient être affectées par une telle demande de changement. Cette lettre d'avis informera les propriétaires concernés qu'ils ont 60 jours pour répondre.
6. Une copie certifiée des documents enregistrés concernant les servitudes, les droits de passage, la violation des lignes de propriétés, etc. qui peuvent avoir un impact sur l'enquête doivent être soumis au Comité avant qu'une décision puisse être prise.
7. Les coûts pour toutes dépenses à la charge de l'Association (PSSL) dans l'étude de requêtes seront payés par la partie soumettant la requête, antérieurement à la prise en compte par le Comité. Le non-paiement de ces coûts entraînera le refus / l'annulation de cette requête.
8. Les dépenses à la charge de l'Association incluent, mais ne sont pas limitées à ceux-ci : arpentage, changements au plan cadastral, frais d'enregistrement de propriétés foncières, frais légaux, photocopies et frais de poste.

Annexe « C »
Association Perkins-sur-le-lac
Procédures à suivre lorsqu'une requête
reliée aux litiges de propriétés est déposée
au Conseil d'administration de PSLL par un propriétaire

1. Je reconnais, par la présente, que j'ai reçue, j'ai compris et j'accepte la Politique de procédures de l'Association pour les requêtes concernant les litiges reliés aux propriétés.
2. Un montant non remboursable de 100 \$ pour frais d'examen de la requête – payable à l'ordre de l'Association Perkins-sur-le-lac – est ci-joint.
3. J'accepte de payer toutes dépenses associées à cette requête tel que décrit dans la Politique de procédures.
4. Je comprends qu'il n'existe pas un échéancier garanti pour la résolution des requêtes.

Nom du propriétaire de PSLL :

Résidence – adresse :

Chalet – adresse (si différente) :

Téléphone(s) – Résidence :

Chalet :

Courriel :

Signature

Date